

Amendement 1**Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi**

au nom du groupe The Left

Rapport**A9-0050/2024****Dragoş Pîslaru**

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2024

(2023/2116(INI))

Proposition de résolution**Considérant R***Proposition de résolution*

R. considérant que la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a adopté sa position sur les nouvelles règles de gouvernance économique, remplaçant le règlement relatif à la surveillance budgétaire multilatérale, également connu sous le nom de «volet préventif du pacte de stabilité et de croissance»; que ***la proposition vise à élaborer des règles budgétaires plus crédibles et plus souples et à renforcer les dimensions d'investissement, démocratique et sociale de ce cadre, notamment par la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux et des normes de sécurité et de santé au travail;***

Amendement

R. considérant que la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement a adopté sa position sur les nouvelles règles de gouvernance économique, remplaçant le règlement relatif à la surveillance budgétaire multilatérale, également connu sous le nom de «volet préventif du pacte de stabilité et de croissance»; que ***cela implique un retour à l'austérité; que ces nouvelles règles entraîneront un ajustement budgétaire majeur, irréaliste et intenable qui aura de graves conséquences sociales, car sa mise en œuvre se traduira par une contraction importante et une dégradation des services publics, l'adoption de réformes structurelles qui portent atteinte aux droits des travailleurs et à la protection sociale, ainsi qu'un sous-investissement chronique persistant dans les infrastructures publiques et collectives critiques;***

Or. en

Amendement 2**Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi**

au nom du groupe The Left

Rapport**A9-0050/2024****Dragoş Pişlaru**

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2024
(2023/2116(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 4***Proposition de résolution**Amendement*

4. souligne la nécessité d'envisager d'améliorer l'accès aux emplois de qualité dans la société, en particulier pour les groupes les plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; invite la Commission et les États membres à étudier les bonnes pratiques issues des nombreuses initiatives prises dans l'ensemble de l'Union pour lutter contre le chômage de longue durée, y compris les initiatives locales en matière de création d'emplois; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste à cet égard sur la nécessité de mieux évaluer l'impact des politiques actuelles sur la création d'emplois, la compétitivité, la croissance économique et le développement, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale et économique ascendante;

4. souligne la nécessité d'envisager d'améliorer l'accès aux emplois de qualité dans la société, en particulier pour les groupes les plus exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale, afin de mieux concevoir des politiques d'activation et d'inclusion adaptées; invite la Commission et les États membres à étudier les bonnes pratiques issues des nombreuses initiatives prises dans l'ensemble de l'Union pour lutter contre le chômage de longue durée, y compris les initiatives locales en matière de création d'emplois ***en adoptant des régimes de garantie de l'emploi au niveau national assortis d'un soutien financier de l'Union***; souligne qu'il importe d'accorder une attention particulière à la jeune génération, qui éprouve encore des difficultés à entrer sur le marché du travail, ainsi qu'aux enfants qui sont plus exposés au risque de tomber dans la pauvreté ou d'être victimes d'exclusion sociale; insiste à cet égard sur la nécessité de mieux évaluer l'impact des politiques actuelles sur la création d'emplois, la compétitivité, la croissance économique et le développement, dans le but de renforcer la capacité des États membres à favoriser une convergence sociale et économique ascendante;

Or. en

Amendement 3

Eugenia Rodríguez Palop, Leila Chaibi
au nom du groupe The Left

Rapport

A9-0050/2024

Dragoş Pişlaru

Semestre européen pour la coordination des politiques économiques: priorités sociales et en matière d'emploi pour 2024
(2023/2116(INI))

Proposition de résolution**Paragraphe 12***Proposition de résolution**Amendement*

12. ***prend acte des*** propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023 ***afin de renforcer la soutenabilité et l'allègement de la dette et de favoriser une croissance économique durable et inclusive au moyen d'investissements et de réformes, y compris des trajectoires d'ajustement budgétaire qui permettent l'investissement social;*** invite la Commission à évaluer quelles dépenses, quelles réformes et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les priorités communes de l'Union définies dans ***le cadre révisé de gouvernance économique ainsi que les jalons des plans nationaux pour la reprise et la résilience,*** et ***ceux indispensables à la mise en œuvre des recommandations spécifiques à chaque pays ainsi que des futurs plans structurels budgétaires à moyen terme;*** invite la Commission à proposer un ***nouveau système de calcul des déficits excessifs fondé sur cette évaluation afin d'accroître l'équité pendant les transitions écologique et numérique, la résilience sociale et la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux, tout en***

12. ***déplore les*** propositions de nouveaux règlements présentées par la Commission dans le cadre de la révision du cadre de gouvernance économique d'avril 2023; ***condamne le retour de l'austérité avec les règles budgétaires convenues dans le cadre du réexamen de la gouvernance économique; met en garde contre ces nouvelles règles qui entraîneront un ajustement budgétaire majeur, irréaliste et intenable qui pourrait dépasser 100 milliards d'euros au total pour les États membres afin de respecter les critères de réduction de la dette et du déficit imposés; souligne que, sur une période de quatre ans, les ajustements annuels visant à atteindre les objectifs de réduction du déficit pourraient atteindre 26 milliards d'euros pour la France, 25 milliards d'euros pour l'Italie, 14 milliards d'euros pour l'Espagne et 11 milliards d'euros pour l'Allemagne; met l'accent sur le fait qu'une réduction aussi considérable des dépenses publiques entraînera une hausse du chômage et aura de graves conséquences sociales, car sa mise en œuvre se traduira par une contraction considérable et une dégradation des services publics, l'adoption de réformes structurelles qui portent atteinte aux droits des travailleurs***

garantissant la viabilité des finances publiques dans les États membres;

et à la protection sociale, ainsi qu'un sous-investissement chronique persistant dans les infrastructures publiques et collectives critiques, dans le droit-fil de l'orientation générale de la gouvernance économique de l'Union prise jusqu'à présent; invite la Commission à évaluer quelles dépenses, quelles réformes et quels investissements sont nécessaires pour atteindre les objectifs socio-économiques à long terme requis pour respecter les priorités communes de l'Union définies dans le *socle européen des droits sociaux*;

Or. en